

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2018

L'an deux mil dix huit, quatorze du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – PERRAULT Stéphane – LEFORESTIER Thérèse – AUDRAIN Jean-Paul – BERHAULT David – DURAND Marie-Lise – FAIRIER Adeline – FOURNIER Yohann – NOËL Philippe – NOËL Pierrick – RÉHEL Jean-Paul – ROBERT Séverine.

Absents excusés : BIEN Sophie (pouvoir à LEFORESTIER Thérèse) – HENRY Christian

Secrétaire de séance : NOËL Philippe.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des subventions aux associations (dont subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque).
- Convention fixant les modalités pour l'achat en commun avec la commune de TRÉDIAS du désherbeur mécanique.
- Convention de regroupement avec le SDE : « Économies d'énergie dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».
- Questions et informations diverses :
 - Compte-rendu de la réunion des différentes commissions.
 - Possibilité de prise en charge des abonnements à la médiathèque de Broons pour les élèves de Trémeur (suite à l'arrêt des TAP).
 - Achat et pose par le fournisseur du filet pare ballon du terrain de foot.
 - Renonciation au droit de préemption urbain (vente maisons et terrains PLANCHAIS).
- **Approbation des procès-verbaux des 19/03/18 et 06/04/18**
 - Procès-verbal du 19 mars 2018 : Adopté à l'unanimité, aucune observation n'ayant été formulée.
 - Procès-verbal du 6 avril 2018 : Marie-Lise DURAND fait remarquer quelques erreurs de report des chiffres dans les tableaux du Compte Administratif 2017 du budget annexe « Assainissement » et dans le tableau du budget général 2018. Ces erreurs vont être rectifiées de suite.

OBJET : Vote des subventions 2018

Thérèse LEFORESTIER, adjointe, présente le tableau des subventions aux diverses associations proposé par la commission « Vie associative, Sportive et Culturelle », somme qu'il convient de répartir entre les diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser les subventions suivantes (article 6574 intitulé « Subventions ») :

| ASSOCIATIONS | 2018 |
|--|-----------------|
| A.S. Broons/Trémeur (Subvention fixe) | 930.00 |
| (emploi entraîneur) | 1 182.00 |
| Amicale Laïque (subvention fixe) | 1 070.00 |
| Sorties scolaires (montant connu juillet 2018) | |
| Subvention pour frais exceptionnels | 925.00 |
| Société de Chasse | 80.00 |
| Anciens Combattants | 120.00 |
| Judo club intercommunal | 730.00 |
| Association Donneurs de Sang | 40.00 |
| Croix d'Or de BROONS | 40.00 |
| Aide Familiale Rurale de BROONS | 85.00 |
| Association Musicale de BROONS | 450.00 |
| Protection Civile | 36.80 |
| Comice agricole (0.47 € x 713 hb) | 345.92 |
| A.L.B.C. (Basket canton BROONS) | 100.00 |
| Handball | 450.00 |
| Les Restaurants du Cœur | 110.00 |
| Agités de la Rosette | 400.00 |
| Séjours scolaires collèges Broons (15 €/élève/séjour) | |
| Versé au fil des demandes | |
| Chambre Métiers et divers CFA (25 €/apprenti ou élève) et classes ULIS ou CLIS - Versé au fil des demandes | |
| Terre Attitude – Association JA'NIME | 200.00 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 7 294.72 |

OBJET : Convention fixant les modalités pour l'achat en commun avec la commune de TRÉDIAS du désherbeur mécanique – Autorisation de signature

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise le 11 décembre 2017 concernant l'acquisition d'un désherbeur mécanique, pour moitié avec la commune de TRÉDIAS et de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Pour simplifier la procédure, il est recommandé que l'achat, la demande de subvention et la maintenance à intervenir ultérieurement, soient pris en charge par une seule commune, soit TRÉMEUR et qu'une convention soit signée entre les deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'achat et de maintenance du désherbeur entre les communes de TRÉMEUR et TRÉDIAS.

OBJET : Convention de regroupement avec le SDE : « Économies d'énergie dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte »

Guy CORBEL, adjoint, rappelle à l'assemblée que, par délibération du 10 avril 2018, le conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer a validé le principe de répartition concernant le dispositif Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) lié au Territoire à Énergie Pour la Croissance Verte.

Suite à notre sollicitation lors du recensement de l'ensemble des projets éligibles à ce dispositif arrêté au 10 avril 2018, LTM nous a informé que :

- 3) concernant notre projet d'éclairage public, le montant des dépenses éligibles est estimé à 9 000 € HT et pourra générer 2 769 231 kWh cumac,
- 4) concernant notre patrimoine, sur le montant de travaux éligibles (à savoir 13 750 € HT), seul le montant de 13 750 € HT sera retenu et générera 4 230 769 kWh cumac.

Dans le cadre du partenariat déjà engagé depuis plusieurs années, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor propose de regrouper les Certificats d'Économie d'Énergie des collectivités pouvant bénéficier du programme « CEE dans les TEPCV » et de valoriser les CEE pour leur compte.

Pour ce faire, il est demandé aux communes intéressées de signer une convention avec le SDE 22 qui prélèvera sur le produit de la vente 5 % du montant total de la vente effective des certificats au titre de ses frais de gestion.

Objet de la convention :

1.1/ La présente convention a pour objet de mettre en œuvre le dispositif de regroupement prévu à l'article L 221-7 du Code de l'Énergie pour permettre au Bénéficiaire de valoriser les actions qu'il entreprend en vue de maîtriser la demande d'énergie.

1.2/ Est susceptible de participer à ce groupement, dont la mise en œuvre est l'objet de la présente convention, le Bénéficiaire dont l'action, additionnelle par rapport à son activité habituelle permet la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre du programme PRO-INNO-08 conformément à l'arrêté du 24 février 2017.

1.3/ Ce groupement est regardé comme étant constitué une fois que, prises dans leur ensemble, les actions de maîtrise de la demande d'énergie, dont peuvent justifier les membres de ce groupement, répondent aux critères d'éligibilité des certificats d'économies d'énergie tels que définis par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Afin de signer ladite convention, Monsieur le Maire doit tout d'abord obtenir l'autorisation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le SDE la convention de regroupement: « Économies d'énergie dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

OBJET : Questions et informations diverses :

- Compte-rendu des réunions des différentes commissions.
 - Avancement des travaux de phase 2 du lotissement de l'Abbaye par Stéphane PERRAULT.

Les travaux ont pris 2 semaines de retard sur le calendrier et devraient être terminés pour la mi juin, à part les plantations qui seront mises en place à l'automne.

- Panneau d'affichage du lotissement du Puits Gaulois par Yohann FOURNIER.

Yohann présente le panneau retenu, qui sera placé la semaine du 22 au 25 mai 2018.

- Possibilité de prise en charge des abonnements à la médiathèque de Broons pour les élèves de Trémeur (suite à l'arrêt des TAP) par Séverine ROBERT.

La commission affaires scolaires, périscolaires et personnel communal travaille actuellement sur différents dispositifs pour palier aux conséquences négatives de l'arrêt des TAP.

Elle propose que la municipalité paye l'abonnement à la médiathèque de BROONS pour les enfants scolarisés à TRÉMEUR, soit 5 € par enfant.

Par contre, les parents devront être à l'initiative de l'inscription, auront une date butoir pour inscrire leurs enfants et devront assurer le transport.

Le conseil émet un avis favorable.

- Achat et pose par le fournisseur du filet pare ballon du terrain de foot par Guy CORBEL.

1 devis est parvenu en mairie pour la fourniture et la pose d'un filet pare ballons au terrain de foot, avec 2 options de hauteur :

NERUAL :

6 mètres de hauteur :

Fourniture : 3 290 € HT - Pose : 3 500 € HT – Frais de port : 190 € HT

Total : 6 980 € HT (8 376 € TTC).

7 mètres de hauteur :

Fourniture : 3 570 € HT - Pose : 3 800 € HT – Frais de port : 190 € HT

Total : 7 560 € HT (9 072 € TTC).

SPORT NATURE a transmis 1 devis pour la fourniture seule d'un pare ballon en 6 m de hauteur :

Fourniture et frais de port : 3 544.40 € HT (4 523.28 € TTC).

- Choix du devis pour le déplacement des réseaux eaux usées sur le lotissement des Villes Guimont en vue de la vente à Maxime AUDRAIN et réfection de l'enrobé du Passage des Chênes par Guy CORBEL

2 devis sont parvenus en mairie :

CLEMENT TP : 2 036.50 € HT (2 443.80 € TTC) pour le réseau eaux usées

1 762.50 € HT (2 115.00 € TTC) pour la réfection de l'enrobé

3 799.00 € HT (4 558.00 € TTC)

ROUAULT TP : 2 004.00 € HT (2 404.80 € TTC) pour le réseau eaux usées

2 868.00 € HT (3 441.60 € TTC) pour la réfection de l'enrobé

4 872.00 € HT (5 846.40 € TTC)

Le conseil retient le devis CLÉMENT TP.

- Renonciation au droit de préemption urbain (vente maisons et terrains PLANCHAIS).

Suite à la demande de Maître ROULET Nathalie, notaire à BROONS, M. le Maire a répondu, au nom du conseil municipal, que la commune a renoncé à exercer son droit de préemption lors de la vente des maisons et terrains de la succession PLANCHAIS Antoine et PLANCHAIS Édouard.

- Présentation de la politique « développement durable et milieux naturels » de Lamballe Terre & Mer (par Guy CORBEL)

Lamballe Terre & Mer porte de nombreuses actions dans le cadre de sa politique de développement durable et de préservation de l'environnement (Plan Climat Air Énergie, restauration et entretien des cours d'eau et du bocage, préservation et reconquête de la biodiversité, en particulier avec l'Atlas de Biodiversité Intercommunale, etc). Ces actions,

dont certaines pourraient être menées en lien avec les communes, ne sont pas toujours bien identifiées.

Afin de travailler ensemble sur la politique environnementale de notre territoire, Jean-Luc BARBO, vice-président LTM en charge du développement durable et des milieux naturels, propose de venir en mairie présenter les actions réalisées, selon la configuration choisie (municipalité, conseil municipal, commission).

- Rappel prochaines réunions du conseil municipal

Vendredi 29 juin (repas) – Lundi 10 septembre.

- Rappel prochaines permanences du samedi

19 mai : annulée

26 mai : Thérèse

2 juin : Guy

9 juin : Stéphane

16 juin : Franck

23 juin : Thérèse

30 juin : Guy

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.